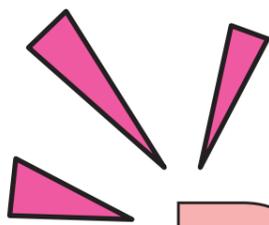




VILLE DE
PARIS



POUVOIR D'ACHAT

LA VILLE VOUS SOUTIENT*



- ⇒ Indice majoré sur les échelons de bas de grille
- ⇒ Revalorisation du point d'indice
- ⇒ Hausse du remboursement Navigo
- ⇒ Revalorisation des primes
- ⇒ Hausse des grilles indiciaires de 5 points majorés (en 2024)
- ⇒ Prime pouvoir d'achat, versée à environ 40 000 agents, en une fois sur la paie de décembre 2023
- ⇒ Revalorisation des jours de CET monétisés (en 2024)
- ⇒ Mise en œuvre du Forfait mobilité durable (en 2024)

TOUTES LES INFOS SUR :
INTRAPARIS

> JE TRAVAILLE À LA VILLE > JE PILOTE MA CARRIÈRE > LES RÉMUNÉRATIONS



VILLE DE
PARIS



POUVOIR D'ACHAT LA VILLE VOUS SOUTIENT

REVALORISATIONS DÉJÀ INTERVENUES

- ⇒ Revalorisation du point d'indice et des bas de grilles au 1^{er} juillet 2023
- ⇒ Hausse du remboursement Navigo de 50% à 75% depuis le 1^{er} septembre 2023 (remboursement mensuel de 57,82 € au lieu de 38,55 €)

PAIE DE DÉCEMBRE 2023

- ⇒ Une enveloppe de primes en forte hausse
 - Complément indemnitaire annuel (CIA) versé en décembre venant récompenser le travail de l'année écoulée.
- ⇒ Prime pouvoir d'achat (PPA), versée en une fois sur la paie de décembre à environ 40 000 agents selon les conditions imposées par décret.
 - Montant attribué de 300 € à 800 € en fonction du revenu et du temps de présence.

PAIE DE JANVIER 2024

- ⇒ Revalorisation de la prime mensuelle acquise au cours de la carrière (IFSE)
 - Une enveloppe de primes en forte hausse cette année.
 - Attribuée lors de la campagne de primes 2023 par le supérieur hiérarchique et versée mensuellement en 2024.
 - La revalorisation 2024 s'ajoute au montant d'IFSE versé en 2023 et cet ajout est pérenne.
- ⇒ Hausse des grilles indiciaires de 5 points majorés
 - Gain de +295 € brut par an.

AUTRES MESURES À VENIR

- ⇒ Revalorisation des jours de CET monétisés
 - Agent de catégorie A : de 135 € bruts à 150 € bruts
 - Agent de catégorie B : de 90 € bruts à 100 € bruts
 - Agent de catégorie C : de 75 € bruts à 83 € bruts
- ⇒ Mise en œuvre du Forfait mobilité durable (FMD) au 1^{er} janvier 2024, cumulable avec le remboursement Navigo (3 seuils associés à 3 montants de 100 à 300 €), versement début 2025.

TOUTES LES INFOS SUR INTRAPARIS

> JE TRAVAILLE À LA VILLE > JE PILOTE MA CARRIÈRE > LES RÉMUNÉRATIONS

